



# RÉGION ACADEMIQUE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE  
(DPE2D)

Application COMPAS : 2025-2026

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
POLE DES RESSOURCES HUMAINES

Mamoudzou, le 27 novembre 2025

Madame la rectrice de l'académie de Mayotte

**Affaire suivie par :**

Mme Zoulayat MADJINDA

Mme Binti-Saffy ALI NASSIBOU

Mme Halima NDZAKOU

Mme Hajamanana FROGET

Mme Sarah HALIDI

M. Andinani RIDAY

Téléphone :

02 69 61 93 09

Courriel : dpe@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse : rue sarahnagué

BP 76

A

Mesdames les tutrices académiques,  
Messieurs les tuteurs académiques,

S/c du chef d'établissement

**Objet :** Rapport tuteur académique

**Références :**

- Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences du professorat et de l'éducation
- Arrêtés du 22 août 2014 publiés au JO n°0196 du 26 août 2014.

**Lien Guide COMPAS :**

<https://portail-semsirh.in.phm.education.gouv.fr/sites/default/files/GuideGestionCompasPDF.pdf>

Lien classes virtuelles :

<https://portail-semsirh.in.phm.education.gouv.fr/documentation-sirh/compas/classes-virtuelles>

## 1. Modalités d'évaluation

Vous assurez en qualité de tuteur académique le suivi d'un professeur stagiaire certifié, agrégé, de lycée professionnel, d'EPS, d'un conseiller principal d'éducation ou d'un enseignant contractuel bénéficiaire de l'obligation à l'emploi (BOE) en période probatoire durant cette année scolaire.

Les jurys compétents pour l'évaluation de ces stagiaires se réuniront courant du mois de juin 2026 pour statuer sur leur titularisation. La délibération des jurys se base notamment sur les avis du corps d'inspection établis à partir de la consultation du rapport tuteur et d'un éventuel rapport d'inspection.

Votre rapport d'évaluation rend compte de la progression du stagiaire à partir des visites réalisées. Vous renseignerez le document ci-joint adéquat basé sur les compétences à acquérir en fin d'année de stage, que vous déposerez directement sur l'application COMPAS accessible sur le portail ARENA.

Les stagiaires auront la possibilité de consulter leur dossier complet y compris votre rapport, directement sur l'application COMPAS la première semaine de juin pour tous les corps.

## 2. Modalités de connexion

La connexion à l'application COMPAS se fera par le biais du portail Arena. Vous êtes invités à déposer votre rapport dès qu'il sera disponible.

- Après avoir signé la charte, la page d'accueil s'affiche.
- Cliquez sur l'onglet de votre « Nom Prénom » pour choisir le profil adéquat (tuteur)
- Affichez la base des stagiaires à évaluer en cliquant sur l'onglet « Gestion/Stagiaires ».
- Cliquez sur le nom d'un stagiaire pour ouvrir son dossier et déposer votre rapport

Durant la phase de connexion, vous êtes priés à signaler tout problème relatif à l'accès ou à l'utilisation de COMPAS en déposant un ticket GLPI auprès de la DSI.

